



Responsable de l'ALAE de Cazalé :

Mr Yoan Reyes

Tél.: 06.70.30.75.51

alae.cazale@ville-pamiers.fr

Directrice de l'école des Cazalé :

Mme Cathy Fabry

Tél.: 05.61.60.95.84

Horaires de l'école : 9h à 12h - 14h à 16h15

Accueil de Loisirs Associé à l'École de 6 à 11 ans :
structure municipale éducative agréée par la D.D.C.S.P.P. 09 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale & de la Protection des Populations.)

Dans le cadre du respect du plan Vigipirate et pour permettre aux enfants de pratiquer des activités de qualité dans de bonnes conditions, les horaires d'ouverture de l'Alaé dans votre école sont les suivants :

Horaire alaé du matin :	7h45 à 8h50
Horaire alaé du midi :	12h à 13h50
Horaire alaé du Soir :	16h15 à 18h30
Horaires ouvertures des portes le soir :	16h15 à 16h30 ou 17h15 à 17h30 ou 18h à 18h30
Horaire alaé du mercredi :	7h45 à 8h50 - 12h à 13h50 - 13h50 à 18h30

Les modalités d'inscription...

Un dossier d'inscription est rempli par chaque famille, il est conservé au Guichet Famille.

Une réactualisation (fiche recto-verso) est demandée en début d'année scolaire.

Pour toute contre-indication médicale un Protocole d'Accueil Individualisé Municipal (PAIM) est mis en place entre la municipalité, les parents et l'école.

Pour la cantine, l'accueil du soir, l'aide aux leçons et l'accueil du mercredi.

RÉSERVATION OBLIGATOIRE SUR LE PORTAIL FAMILLE

<https://www.portail-pamiers.ciril.net>

Tarif Alaé

(varie selon Quotient familial et nombre d'enfants) :

- Commune entre 4,81€ et 5,53€

- Hors commune entre 7,59€ et 8€69

Tarif cantine par repas :

- Commune 2,33€

- Hors commune 4,90€

Toute absence non justifiée à la cantine sera facturée.

Un tarif majoré sera appliqué pour les repas non réservés dans les délais impartis.

Secrétariat du Service Enfance Jeunesse Éducation

Maison de service au public et de l'action sociale

5 rue de la maternité 09100 Pamiers

Tél : 05.34.01.09.10

Courriel : secretariat.enfance.jeunesse@ville-pamiers.fr